

Revue de Presse Priartem

Mot clef : Priartem

Période : 20 janvier 2008 – 28 avril 2008

INFORMATIQUE; Des ondes en suspens dans les bibliothèques parisiennes

Maud Noyon

11 Avril 2008

Bakchich

Copyright 2008 Bakchich. All Rights Reserved.

Deux ans après l'installation du Wifi dans les bibliothèques de la capitale, le sans fil est boudé et surtout perçu comme un réel danger. La prestigieuse Bibliothèque nationale de France a déjà annoncé le 3 avril que toutes ses connexions seront désinstallées et la Bibliothèque Sainte Geneviève pourrait bien suivre le même chemin. Ambiance électrique…

La poussière n'est plus la hantise des bibliothécaires. Depuis octobre 2007, ce sont les ondes Wifi qui menacent la santé des employés de la Ville de Paris. Danger réel ou prétexte à des revendications ? Les avis sont partagés entre experts et bibliothécaires.

« Au départ, nous n'avons pas mis ça sur le compte du Wifi ». « Ça », ce sont les violents maux de tête et les nausées qu'ont éprouvé plusieurs dizaines d'employés des bibliothèques parisiennes. Comme Patrick, du centre « Italie » dans le XIIIème arrondissement de Paris, une trentaine de bibliothécaires, répartis sur quatre sites parisiens (Lancry, Faidherbe, Place des Fêtes et Italie), se sont plaints de divers symptômes. Ces employés ont demandé des congés- maladie à rallonge, voir même leur retraite anticipée pour s'éloigner des ondes. Une véritable psychose semble être née dans les bibliothèques parisiennes, à moins qu'il ne s'agisse d'un réel malaise...

Le Wifi sur le fil

En avril 2006, Bertrand Delanoë lance Paris dans l'aventure de l'Internet sans fil. À l'automne 2007, la majorité des 54 bibliothèques parisiennes sont équipées quand des plaintes se font entendre du personnel. Les problèmes remontent à la Direction des Affaires Culturelles de Paris (DAC), qui décide de débrancher les quatre bibliothèques. Des mesures d'ondes sont effectuées, mais, le 23 janvier dernier, la mairie de Paris préfère suspendre une réunion sanitaire en partie consacrée au décryptage des résultats de ces mesures. Depuis, Paris préfère laisser planer le doute. Une occasion manquée d'apaiser des esprits échauffés depuis plusieurs mois. L'avis des experts

Au cœur de la bataille des ondes se trouve la fréquence utilisée par le Wifi. 2,45 GHz qui restent en travers de la gorge des associations anti-ondes. Car cette fréquence est également utilisée par les fours à micro-ondes. Les anti-wifi en déduisent que l'Internet sans fil pourrait agiter violemment les molécules d'eau, comme le ferait un four, chambardant l'organisation des cellules. Michèle Rivasi, présidente du Criirem, parle en conséquence « de cassure des molécules d'ADN ».

Le docteur René de Seze, de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), qui étudie les effets des champs magnétiques sur la santé depuis 1984, tempère cette théorie. « Toutes les expériences qu'on a pu conduire en laboratoire ne permettent pas d'identifier des mécanismes menant à risque sanitaire, explique-t-il. C'est également le cas de l'étude "Interphone", fréquemment citée par les associations.

Si elle apporte des résultats sur l'influence des ondes, aucun mécanisme ne permet d'établir une relation de cause à effet ».

Une idée partagée par Olivier Merckel, de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), sollicité par la mairie de Paris pour sensibiliser les bibliothécaires et vérifier le respect des mesures sanitaires. Pour sa part, il estime que les résultats d' « Interphone » devraient encourager les associations anti-ondes à se focaliser sur les risques du téléphone portable, dont la puissance au contact de la peau (250 mW) est effectivement bien plus importante que celle d'une borne Wifi (100 mW), installée à distance des utilisateurs. Les puissances d'utilisation sont également très différentes. Ainsi selon Olivier Merckel, par leurs conclusions hâtives les associations auraient un « discours scientifique très léger ».

Quant au syndrome de d'hypersensibilité aux ondes, en cours d'étude par l'Organisation Mondiale de la Santé et fréquemment avancé par les associations, le docteur de Seze s'étonne du fort nombre de cas dont se réclament les bibliothèques, alors que la population globale ne compte que très peu d'électrosensibles.

Toutefois, les employés de la Ville de Paris ne sont pas les seuls à redouter les ondes électromagnétiques. En janvier, le ministère de la Santé a lancé une campagne d'information visant à déconseiller l'usage du téléphone portable par les enfants. Ce qui permet aux contestataires de rappeler leur opposition formelle au Wifi dans les bibliothèques jeunesse.

Car il semble qu'il n'y ait pas de problème lié au Wifi. Les valeurs obtenues lors des mesures sont 1000 fois inférieures au niveau de référence. De leur côté, les médecins du travail n'ont pu que constater les symptômes des employés, sans pouvoir en déterminer l'origine. Face à ces souffrances, la Mairie de Paris accuse le syndicat Supap-Fsu, qui soutient les employés « anti-Wifi », d'avoir organisé la psychose avec l'aide des associations anti-ondes **Priartem** [1] et le Criirem [2].

[1] Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie mobile

[2] Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements ÉlectroMagnétiques

Jarnac décrète l'union sacrée contre l'implantation d'un relais téléphonique

Pays de Cognac

07 Avril 2008

La Charente Libre

Copyright 2008 La Charente Libre. All Rights Reserved.

Unanimité des riverains, des élus et d'un expert pour exiger l'application du principe de précaution avant l'installation d'une antenne-relais à Jarnac

«Merci aux élus, à tous ceux qui ont réagi spontanément pour la mise en place du collectif dans un premier temps et de l'association Jarnatem (1) dans un deuxième temps, aux organismes qui nous soutiennent, **Priartem** (2), UFC-Que Choisir, Charente

Nature», lance Danielle Rouyer, présidente de l'association, devant plus d'une centaine de riverains réunis vendredi soir à l'hôtel de ville, où l'on notait la présence de Marie-Line Reynaud, députée, Jean-Pierre Denieul, conseiller général, Jérôme Royer, maire et Daniel Oberhausen, physicien sensibilisé à tous les problèmes de nuisances électromagnétiques, expert à la Cour d'appel de Bordeaux, invité à animer la réunion information-débat provoquée par le projet d'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile à Jarnac (CL du 28 mars).

«Nous ne sommes pas contre la téléphonie mobile mais pour la sécurité. 1.106 signatures ont déjà été enregistrées sur la pétition contre le lieu choisi par l'opérateur. Malgré les avis divergents des scientifiques, nous n'acceptons pas d'exposer nos enfants et petits-enfants à des risques mal définis à ce jour. Nous demandons l'application du principe de précaution», martèle la présidente, sous les applaudissements fournis de l'assistance. À l'aide d'un documentaire et d'un diaporama, Daniel Oberhausen a apporté des informations techniques qui ont conforté l'association dans son combat. Des témoignages de Français, Allemands et Espagnols, victimes de séquelles parfois graves, ont ému les présents. Le physicien a également souligné que certains scientifiques qui expliquent ouvertement les risques des nouvelles technologies perdent souvent leurs soutiens financiers.

Nouvelle réunion

aujourd'hui

Marie-Line Reynaud a promis d'engager rapidement une réflexion à l'Assemblée nationale sur une proposition de loi ou un amendement à ce sujet. «Nous devons éviter que se répètent les conséquences de Tchernobyl ou de l'amiante.» Auparavant, elle a annoncé une réunion à sa permanence de Jarnac où sont conviés des responsables de France Telecom, de l'association et des élus aujourd'hui lundi à partir de 16h30. «Nous sommes souvent sollicités par les riverains pour la téléphonie mobile mais les formalités sont-elles toujours respectées, alors que l'on compte près de 33.000 antennes-relais en France?», s'est interrogé Jean-Pierre Denieul.

Pour sa part, le maire Jérôme Royer a rappelé que lors de la mise en place du plan d'occupation des sols (POS) en 2001, le problème des antennes-relais n'était pas encore connu. «Une prochaine réunion de conseil extraordinaire proposera la signature d'une charte [idée suggérée par Daniel Oberhausen, NDLR]. D'autre part, je suis en négociation pour un autre terrain à proposer à France Telecom.»

Samuel MÉCHAIN

(1) Jarnac non aux antennes de téléphonie mobile. (2) Pour une réglementation des implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile.

Jarnac décrète l'union sacrée contre l'implant(616557) | Pays de Cognac | Nord | Sud
Danielle Rouyer, la présidente de l'association, et son équipe avaient invité le physicien Daniel Oberhausen pour animer la réunion-débat • photo CL

Ondes de colère

Séverine Joubert
04 Avril 2008
Sud Ouest

Copyright 2008 Sud Ouest All Rights Reserved.

JARNAC

L'association Jarnatem s'oppose à l'implantation d'une antenne relais trop proche d'habitats. Réunion ce soir

Jusqu'à présent, Jarnac était vierge d'antenne-relais de téléphonie mobile. Le projet d'implantation d'un pylône de la société Orange sur le terrain privé de la société de transport Voiron, à côté de Champion, pourrait bien mettre un terme à ce privilège.

Mais les riverains, qui ont constitué cette semaine l'association Jarnatem, « Jarnac non aux antennes de téléphonie mobile », ne veulent pas croire en une fatalité et entendent empêcher le projet. Rappelons juste que l'implantation de cette antenne a été menée en bonne et due forme mais qu'aucune information sur la puissance de cette antenne ne circule.

Plus de 500 signatures.

La loi française ne l'y oblige pas formellement et les réflexions du Grenelle de l'Environnement, cet automne, sont restées brouillées, préconisant juste de « rassembler les résultats scientifiques sur les radiofréquences et la santé ».

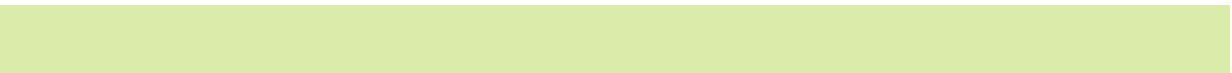
C'est dans une certaine urgence que Jarnatem propose, ce vendredi soir, une réunion au sujet des risques encourus en cas d'exposition aux ondes d'une antenne relais.

Les doutes et les questionnements sont tels qu'« on s'oppose à l'implantation d'une antenne-relais si proche des habitations », tempête Danielle Rouyer, l'une des proches riveraines du site Voiron. Sa maison est à environ cinquante mètres du panneau qui mentionne le permis de construire planté à l'entrée d'un chemin, route de Rouillac. A priori, le pylône serait dressé un peu plus loin dans le champ. Pas de quoi rassurer la vingtaine de membres de Jarnatem, qui a recueilli plus de cinq cents signatures en moins d'une semaine. « Une crèche va se construire à trois cents mètres, on a la résidence du Bois Doucet derrière, la Villa bleue, la construction du lotissement de Sainte-Augeasse », enchaîne Pierre Demont, autre voisin. « On n'est pas contre les antennes-relais, on utilise tous des téléphones portables. Mais mettons-les dans la campagne, loin des maisons. »

Autour de Jarnac, selon les données de l'Agence nationale des fréquences, il existe trois antennes-relais : une à Chassors, en dehors du bourg ; deux autres, à côté de la RN 141 à la sortie de Jarnac, direction Châteauneuf-Segonzac.

L'association Jarnatem envisage tous les moyens d'action possibles, « des actions fortes au plus spectaculaires, pour qu'aucune antenne-relais ne soit installée à Jarnac. « Ailleurs oui, mais pas dans nos maisons », résumant quatre riverains.

Réunion d'information, ce soir, à 18 h 30, à la mairie de Jarnac. En présence de Daniel Oberhausen, professeur agrégé de physique à Bordeaux, membre de l'association **Priartem**, « Pour une réglementation des implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile ». Entrée libre.



02 Avril 2008
Le Parisien
Copyright 2008 Le Parisien. All Rights Reserved.

19 h 30, Soisy-sous-Montmorency. Les riverains de l'antenne-relais de la rue Ronsard organisent à la salle des fêtes une réunion d'information sur les nuisances que peuvent faire peser ces installations sur la santé, en présence de Jeanine Le Calvez, présidente de l'association **Priartem** de lutte contre ces antennes.

Un collectif s'oppose à l'installation d'un relais de téléphonie mobile à Jarnac

François GOUBAULT
28 Mars 2008
La Charente Libre
Copyright 2008 La Charente Libre. All Rights Reserved.

L'opérateur Orange construit une antenne-relais sur le parking des transports Voiron à Jarnac. Les riverains craignent les nuisances et s'unissent en collectif

«Cette antenne-relais de téléphonie mobile est quelque chose qui va nous détruire!» Danielle Rouyer habite à quelques mètres du parking des transports Voiron, où les travaux pour l'implantation de la fameuse antenne-relais viennent de débuter. Panique à bord il y a quelques jours, lorsqu'en allant faire ses courses dans le supermarché tout proche, Danielle Rouyer a découvert le chantier.

Avec un autre riverain de l'avenue d'Écosse, Pierre Demont, par ailleurs conseiller municipal d'opposition, elle a décidé de monter un collectif dont elle a pris la tête. Ce collectif, qui redoute les effets néfastes des rayonnements électromagnétiques de ce type d'antenne-relais, a d'ores et déjà adressé un courrier au maire de la commune, Jérôme Royer, qui a signé le 26 novembre le permis de construire. Le collectif vient également de lancer une pétition pour stopper la construction du relais.

«Nous nous inquiétons à cause du lieu d'implantation de cette antenne, à proximité de lotissements existants [Bois-Doucet] et à venir [Saute-Ageasse, NDLR], là où se construit la future crèche, près d'une grande surface et au beau milieu d'une entreprise et de ses salariés», plaide Pierre Demont.

Les craintes des riverains - certains parlent déjà de déménager - s'appuient sur les différentes études menées à travers le monde sur les éventuels effets néfastes des rayonnements magnétiques induits par les équipements de téléphonie mobile.

«Si le gouvernement français indique qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques et compte tenu des faibles niveaux d'exposition, l'hypothèse de risques pour la population vivant à proximité de ces stations ne peut être retenue», comme le souligne la lettre adressée à Jérôme Royer, les membres du collectif s'appuient sur d'autres études.

Réunion publique

vendredi prochain

Notamment une venant d'Allemagne qui laisse entendre que les risques d'atteinte d'un cancer sont trois fois plus élevés dans un périmètre de 300 mètres autour d'une antenne-relais. Théorie non confirmée par le scientifique français Roger Santini qui appelle toutefois à un «principe de précaution» dans le même périmètre. C'est ce fameux «principe de précaution» que le collectif demande à mettre en application à Jarnac.

Danièle Rouyer et Pierre Demont sont également entrés en contact avec l'association **Priartem** (Pour une réglementation des implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile) et avec un scientifique, Daniel Oberhausen. Celui-ci et Catherine Lagarde, représentante pour le Sud-Ouest de **Priartem**, animeront une réunion publique d'information vendredi prochain, 4 avril, à partir de 18h30, à l'hôtel Renard.

En attendant, le collectif va diffuser des tracts dans la commune pour sensibiliser la population et faire circuler la pétition lancée depuis le milieu de semaine. «Jarnac a toujours été une ville où il fait bon vivre. Je me refuse à penser que dans un proche avenir, Jarnac devienne une ville à fuir de crainte d'y mourir», conclut Pierre Demont en citant l'une des phrases de sa lettre adressée au maire. Phrase clin d'œil aux noms des deux listes qui se sont affrontées aux municipales.

Santé; La 3G bien dotée

19 Mars 2008

Environnement & Stratégie

(c) 2008 Victoires-Editions. All rights reserved

En autorisant fin février les opérateurs à utiliser la fréquence de 900 MHz pour la téléphonie de troisième génération, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a-t-elle fait « un énorme cadeau financier aux conséquences sanitaires indubitables », comme l'affirment **Priartém** et Agir pour l'environnement ? La raison invoquée serait technique, cette fréquence offrant une meilleure propagation dans les bâtiments - et donc « leurs habitants » précisent les ONG - que celle de 2,1 GHz actuellement utilisée. Les associations avancent l'argument financier : les opérateurs feraient l'économie de plus de 15 milliards d'euros de développement de réseaux. Conséquence : la 3G va pouvoir se développer très rapidement, ainsi que les émissions, qui plus est concentrées sur une seule bande de fréquences...

<http://www.agirpourenvironnement.org>

Extension du réseau Orange et SFR : des associations s'inquiètent pour la santé

11 Mars 2008

Agence France Presse

Copyright Agence France-Presse, 2008 All reproduction and presentation rights reserved.

PARIS, 11 mars 2008 (AFP) -

L'autorisation donnée à Orange et SFR d'étendre leur réseau de téléphonie mobile aura des "conséquences sanitaires indubitables", ont affirmé les associations Priartém et Agir pour l'Environnement, dans un communiqué publié mardi.

L'Autorité de régulation des Communications électroniques et des Postes (Arcep), a décidé le 27 février d'autoriser ces opérateurs à réutiliser les fréquences 900 MHz afin de généraliser la 3G (téléphonie mobile de troisième génération) sur l'ensemble du territoire français, ont rappelé les associations.

"Sans aucune analyse sanitaire préalable, l'Arcep a donc décidé d'accroître encore l'exposition des riverains, à l'aide d'une fréquence particulièrement pénétrante pour les bâtiments et leurs habitants", ont estimé les associations.

Pour Agir pour l'Environnement et **Priartém**, cette décision "est inacceptable et doit faire l'objet d'un vaste débat public, préalable à toute décision qui devrait relever de l'autorité politique et non administrative".

Primevère : une vitrine pour les sentinelles de l'environnement

Sylvie Montaron
02 Mars 2008
Le Progrès
(c) 2008 Le Progrès.

Le salon, qui s'achève aujourd'hui à Eurexpo, est l'occasion pour les associations écologistes et les « donneurs d'alerte » d'informer les visiteurs sur les risques existants « La France ne se donne pas les moyens d'apporter des preuves de l'impact de l'environnement sur la santé »

Immense marché de l'écologie en tout genre, le salon Primevère (1) est aussi l'occasion pour les associations d'alerter des éco-citoyens sur les risques des pollutions qu'elles soient atmosphériques, chimiques ou électromagnétiques.

La conférence « Se préserver des rayonnements électromagnétiques » a ainsi fait le plein hier matin. Sur le stand de l'association **Priartem** (Pour une réglementation des implantations d'antennes relais de téléphonie mobile), « beaucoup de jeunes sont venus s'informer parce qu'ils ont entendu dire que c'était dangereux. Ils ont posé des questions sur les oreillettes, demandé si c'était vrai que c'était mauvais pour la fertilité », explique Denise Posséty. De nombreux enseignements sont aussi venus à la pêche aux infos comme cette professeure de Mâcon qui cherche à organiser une intervention dans son lycée. Délégué général de l'association Agir pour l'environnement, Stephen Kerckhove fait un parallèle avec la lutte contre le tabac : « Il ne faut pas s'adresser uniquement à ceux qui sont accros mais se concentrer sur ceux qui décident. En 2011, la majorité des baux arriveront à expiration. Ce sera l'occasion de restructurer un réseau qui a été fait n'importe comment. Les élus devront s'engager »

C'est aussi sur la téléphonie mobile que l'association Sera (Santé environnement Rhône-

Alpes) lance ses premières actions. Créée en 2007 à l'initiative de médecins et chercheurs inquiets de la montée des maladies en lien avec l'environnement, Sera a profité de Primevère pour se faire connaître. « Par rapport aux États-Unis ou aux pays du Nord, on manque d'études. La France ne se donne pas les moyens d'apporter des preuves de l'impact de l'environnement sur la santé », souligne le Dr Françoise Bousson, présidente de cette association qui espère créer un groupe régional de travail permanent sur ces questions.

Sur le stand de la région Rhône-Alpes, une pétition contre le Cruiser est l'occasion pour les apiculteurs d'alerter sur ce pesticide récemment autorisé par le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier. La notice indique que ce produit est « dangereux pour les abeilles » et « toxiques pour les organismes aquatiques » « On sait que dans les trois ans à venir on aura des pertes dues aux semis de cette année », souligne Pierre Guy, apiculteur de l'Ain dont la tenue arbore un autocollant « l'abeille, sentinelle de l'environnement », avant de soupirer : « Cette pétition, c'est surtout l'occasion d'informer car nous n'avons pas les moyens de l'industrie chimique »

Sylvie Montaron

(1) A Eurexpo, ouvert aujourd'hui de 10 heures à 19 heures. Entrée : 7 ou 5 euros.
Renseignements : 04 74 72 89 90 ou <http://primevere.salon.free.fr>

20080302_Rhone_Chassieu_017

Angleterre, Allemagne, Autriche... le wi-fi interdit dans les écoles

Laure Pelé
09 Février 2008
Le Parisien
Copyright 2008 Le Parisien. All Rights Reserved.

A L'AUTOMNE dernier, une cinquantaine de bibliothécaires parisiens souffrent soudain de migraines, de vertiges, de malaises... Pour eux, aucun doute : les bornes wi-fi sont les responsables de tous leurs maux. Devant leur inquiétude, et leur forte mobilisation, la mairie de Paris préfère débrancher ces bornes. Partout, l'inquiétude monte. Dans Paris, comme dans toutes les grandes villes françaises, le wi-fi - cette technologie sans fil révolutionnaire qui permet de se connecter à Internet de partout, dans la rue, dans les cafés, les parcs, le parvis de Beaubourg... - a tissé à vitesse grand V un océan d'ondes invisibles autour de nous. Sans que personne ne s'en méfie puisque la puissance d'émission des ondes wi-fi est 2,5 fois moins importante qu'un téléphone portable et ne permet pas, selon l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), « de conclure à l'existence d'un risque particulier éventuel ».

Certains pays européens ont déjà pris les devants. En Angleterre, des écoles ont été débranchées à la suite de plaintes de parents ; en Allemagne, les installations sont déconseillées dans les bibliothèques et les écoles, comme en Autriche, qui a retiré les bornes dans les écoles ; au Canada, deux grandes universités ont remplacé les bornes wi-fi par des liaisons câblées et, en Belgique, on a abaissé les seuils des champs électromagnétiques.

Une étude plutôt inquiétante

De la prévention pure et dure puisqu'il n'existe pas d'étude d'impact sanitaire. « Il y a

néanmoins cette étude récente de l'université de Chicago qui montre une modification des gènes à partir de deux heures d'exposition aux ondes, ce qui n'est guère rassurant », commente Jeannine Le Calvez, la présidente de l'association **Priartem**. En attendant d'en savoir plus, les associations préconisent de privilégier les liaisons filaires (le câble) chaque fois que c'est possible et de toujours éteindre sa « box » quand on ne l'utilise pas. Sachant que si votre voisin utilise la sienne, les ondes, qui traversent les murs, passent par chez vous !

Museus e bibliotecas de Paris suspendem uso de Wi-Fi TECNOLOGIA Determinação atende ao princípio de precaução; funcionários se queixam de risco à saúde

Andrei Netto ESPECIAL PARA O ESTADO

20 Janvier 2008

O Estado de São Paulo

Portugais

Copyright - Agência Estado © 2008 - Todos os direitos reservados

HOTSPOTS - Jovem acessa internet no Campo de Marte: um dos 260 pontos espalhados pela cidade

PARIS

O uso de hotspots de internet sem fio (Wi-Fi) em museus e bibliotecas da capital francesa está suspenso até o mês de fevereiro. A moratória decretada pelo Conselho de Paris visa a esclarecer a origem de distúrbios de saúde declarados por funcionários das instituições, supostamente vinculados às emissões de radiofrequência das estações de base.

A decisão reabre a controvérsia em torno dos riscos - ainda não comprovados, nem descartados - à saúde gerados pela exposição excessiva às ondas de internet, telefonia celular e microondas, entre outras.

Desde junho, 60 bibliotecas e museus mantidos pela prefeitura vinham sendo equipados com estações de base, aparelhos que emitem as ondas captadas pelos microcomputadores. Com o passar dos meses, funcionários de quatro bibliotecas pediram a intervenção da Federação Sindical Unitária (FSU) junto à prefeitura.

A moratória foi decidida pela Direção de Assuntos Culturais de Paris, a pedido do Comitê Higiene e Segurança, depois que mais de 40 funcionários públicos descreveram problemas de saúde como dor de cabeça, mal-estar, vertigem e dor muscular. Os supostos distúrbios chamaram a atenção por terem características semelhantes aos diagnosticados por pessoas que se sentiam prejudicadas por antenas de retransmissão de sinais de telefonia celular. A causa foi encampada não apenas pelos sindicalistas mas também por ambientalistas e organizações não-governamentais (ONGs) que já haviam militado contra o que consideram "instalação indiscriminada" de antenas de telefonia celular. "O grande problema é que a questão segue em aberto. Não temos certeza sobre a existência ou não de riscos à saúde. O que há é um risco potencial' que precisa ser analisado. Daí a necessidade da moratória", afirma Stéphen Kerckhove, da ONG Agir pelo Ambiente.

Outra ONG, a **Priartem** (na sigla em francês, para Regulamentação das Implantações de Antenas de Telefonia Celular) se vale de estudos em laboratório para embasar o temor. De acordo com Janine le Calvez, presidente da associação, com sede em Lion, há pesquisas acadêmicas que indicam o efeito genotóxico - alterações genéticas nocivas - provocado pelas ondas de radiofrequência de 2.450 MHz, as utilizadas pelas redes sem fio de internet. "Esses resultados convergem com os estudos epidemiológicos sobre a telefonia móvel e mostram um aumento no risco de tumores", diz.

INDICAÇÕES

Encerrado há dois anos, o relatório Reflex, estudo supervisionado pela Comissão Européia, baseou-se em quatro anos de experiências realizadas por 12 grupos de pesquisa em sete países, ao custo de 3 milhões (cerca de R\$ 8 milhões). Segundo o texto, ondas eletromagnéticas podem, em tese, quebrar o DNA de células humanas expostas de forma sistemática e por longos períodos (18 horas) a raios de baixa frequência, gerando alterações. A pesquisa, porém, não é conclusiva e ressalta que ainda não é possível afirmar que haja danos à saúde humana.

Outro estudo epidemiológico internacional, o Interphone, também estimula a discussão na Europa. Ainda em curso em 13 países, o levantamento - específico sobre telefonia celular - indica que a exposição excessiva à radiofrequência pode dobrar o "risco relativo" de tumores cerebrais, como gliomas, meningiomas e neurinomas, entre outros. Em Paris, o tom das discussões é ainda mais acalorado porque a cidade tornou-se a metrópole mais conectada por redes Wi-Fi da Europa. Bertrand Delanoë, prefeito de Paris, vem implantando um projeto de "cidade digital", o Paris Wi-Fi, que consiste na implantação de hotspots (pontos de internet sem fio de livre uso), uma forma de democratizar o acesso à rede mundial.

No final de 2007, 260 pontos da cidade, como parques, monumentos, prefeituras distritais, museus, bibliotecas e centros associativos - entre os quais o Campo de Marte, onde se situa a Torre Eiffel, e o Hôtel de Ville, a sede do Executivo municipal - já contavam com 400 estações de base Wi-Fi. Diante da incerteza, os cientistas apelam ao uso comedido de telefones portáteis. Quanto às redes sem fio de internet, a medida preventiva é o uso a uma distância mínima de 50 centímetros da estação de base.